



## Assurance moto et side car

-----  
Par MOI

Bonjour,

suite a la transformation de ma moto solo en side car faite par le fabriquant avec passage a l'utac et dreal je voudrais savoir si cela est possible de change d'assurance pour le motif de modification du vehicule

Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,

Ce n'est pas une simple modification mais un nouveau véhicule. Il n'est d'ailleurs pas certain que votre assureur actuel assure le sidecar (perso, mon assurance habituelle, ne voulait pas assurer mon sidecar, j'ai du en prendre une autre). Vous êtes donc dans le même cas que si vous aviez changé de véhicule.

-----  
Par MOI

merci beaucoup pour cette reponse

-----  
Par MOI

re bonjour je viens de recevoir le contrat d'assurance pour le side car,  
pour info je leur est fourni la facture et attestation de montage,la moto passe a l'utac lundi et la dreal mardi ,mais il a fallu 3 déplacement a l'agence xxxxx et discute  
je recupere le side car mercredi  
encore merci bonne journee